



LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'AFPA ÉPIC



Délibération n° 2019/11 du 18 avril 2019

Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa à l'association CampusFab

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8,

Vu la note d'accompagnement relative à l'adhésion de l'Afpa à l'association CampusFab,

Après en avoir délibéré le 18 avril 2019, décide :

Article I

Le Conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa à l'association CampusFab en qualité de membre fondateur.

Article II

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 18 avril 2019

Le président du Conseil d'administration

Jean-Pierre Geneslay